

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 8 juillet 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ÉTAIENT PRESENTS :

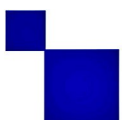
M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Grandin, Mme Coppi, Mme Maroun, M. Prudhomme, Mme Attia, M. Beudet, Mme Choulet, Mme Dellac, M. Fourcade, Mme Paul, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSES :

Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Beudet
M. Constant donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Valls donnant pouvoir à M. Guiraud
Mme Abomangoli donnant pouvoir à Mme Capanema
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani
Mme Saïd-Anzum donnant pouvoir à M. Hanotin
Mme Denis donnant pouvoir à M. Bedreddine
M. Kergoat donnant pouvoir à M. Prudhomme
M. Kern donnant pouvoir à Mme Laroche
Mme Piétri donnant pouvoir à M. Grandin

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Cerrigone, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, M. Chevreau, M. Ayyadi, Mme Magrino



Délibération n° 2020-VII-32 du 8 juillet 2020

BILAN D'ACTIVITÉS PAR PROGRAMMES 2019.

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

après en avoir délibéré,



- DONNE ACTE à M. le président du conseil départemental de la présentation du bilan d'activités par programmes 2019.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, Mme Maroun, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beudet, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, Mme Paul, Mme Piétri, M. Chabani

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.